

Motion pour l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 13 avril 2022

Pour compléter la motion déjà déposée pour le point 3.2, le Groupe Bourgeon de **Schweizer Bergheimat** dépose la motion suivante:

«Nous soutenons la motion du 6 avril de Bio NWCH sur l'élevage et la sélection de bovins et de caprins avec cornes.»

Nous demandons comme mesure immédiate que les cotisations à la Fédération soient divisées par deux à partir de 2023 pour les fermes qui ont des troupeaux avec cornes.»

Justification:

Il faut améliorer l'incitation à l'élevage d'animaux avec cornes.

Vu que l'absence de cornes est transmise de manière dominante, il n'est quasiment pas possible de faire régresser l'élevage de lignées sans cornes.

Trogen, le 8 avril 2022

Au nom de Groupe Bourgeon
de Schweizer Bergheimat,
le secrétaire Ueli Künzle